

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2015

Étaient présents :

Alice AMELIN - Jean-Paul BARITAUT - Myriam BELLOC - Sandra BOUSQUET - Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Stéphane DENOYELLE - Francis DUSSILLOLS - Paulette LAPRIE - Yvon MARTIN - Patrick TAUZIN

Étaient absents excusés :

Aude DELPEYROU - Gaëlle DELPRAT - Denis VIMENEY.

Secrétaire de séance :

Alice AMELIN.

Le Maire demande au Conseil de retirer la question inscrite à l'ordre du jour concernant le choix du délégataire pour le service assainissement afin de respecter les délais légaux en matière de délégation de service public. Une nouvelle séance du conseil a été convoquée pour le 23 décembre 2015 entièrement consacrée à cette question.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu du 5 novembre 2015.

STATION D'ÉPURATION

Le Maire rend compte au conseil de la 1ère réunion convoquée par l'expert désigné par le Tribunal Administratif pour l'action engagée par la Commune sur les dysfonctionnements de la station d'épuration. Il rappelle l'historique des problèmes rencontrés sur la filière « boues » dès la construction de la station et de l'évolution du dossier ainsi que leurs conséquences sur la DSP en cours de négociation pour 12 ans (surcoût dû à la solution transitoire de traitement des boues). Si le caractère de victime de la Commune n'est pas remis en cause, l'expert va chercher à déterminer les responsabilités des parties en cause (le constructeur et son sous-traitant RIJOL, l'exploitant, le maître d'œuvre). L'expert a procédé à des constatations sur place et demandé la fourniture de documents supplémentaires.

SCHÉMA DÉPARTEMENT DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le projet de schéma établi par le Préfet à la suite de la Loi NOTRe (été 2014) est soumis à toutes les communes et CDC de Gironde pour avis. Ce document comprend 2 articles qui concernent directement la Commune de St Pierre d'Aurillac :

- ✓ « Article 5 : fusion de la communauté de communes des Coteaux Macariens et de la communauté
 de communes du Sud-Gironde qui constituera une communauté de communes de 44 communes
 pour une population municipale de 40.420 habitants. »
- ✓ « Article 19 : fusion du syndicat intercommunal d'assainissement (SIA) de la Région de Saint Macaire, du syndicat intercommunal d'alimentation en eaux potable et d'assainissement à la carte (SIAEPA) de la Région de Caudrot et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Région de Verdelais. »

<u>Sur le 1er point</u>, le Maire donne au conseil des informations sur les contacts qui ont eu lieu entre les Bureaux et les Maires des 2 CDC concernées et sur la position qui semble majoritaire au sein de la CDC du

Sud Gironde. La quasi-unanimité des communes de cette CDC dont Langon ont émis un avis défavorable à cette fusion pour plusieurs raisons :

Les fusions précédentes (Villandraut et St Symphorien) ont été compliquées à mettre en œuvre et les problèmes d'harmonisation tant des compétences que financière ne sont pas encore solutionnés. Une nouvelle fusion augmenterait les difficultés trop rapidement et la complexité globale sur les années à venir. La notion de bassin de vie avec la CDC des Coteaux Macariens semble inappropriée sur un territoire et des communes éloignées de plus de 100 km ce qui relève d'une incohérence

Il y a beaucoup de différences de compétences entre les diverses CDC rendant une harmonisation trop complexe avec pour effet le retour de certaines compétences aux communes déjà en grande difficulté. Le Maire a pris acte de ces arguments qui rejoignent en partie les questions que la Commune de St Pierre d'Aurillac avait soulevées déjà en septembre 2015 puis en octobre 2015 avec la population alors même que les autres maires de notre CDC nous traitaient d'alarmistes. Aujourd'hui 2 options peuvent se présenter :

- ✓ Etant en situation dérogatoire, le Préfet peut malgré le refus de la CDC du Sud Gironde, imposer la fusion projetée. Cette situation augurerait très mal des relations entre les communes obligées de travailler ensemble et de l'avenir de certaines politiques publiques développées ici.
- ✓ La Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui va émettre un avis sur le projet de schéma peut faire d'autres propositions au Préfet et proposer de tenir compte des avis des communes.

Notre CDC des Coteaux Macariens doit donc ou fusionner ou éclater, les autres CDC autour dépassant le seuil des 15.000 habitants, n'étant pas tenues de fusionner. Le Maire fait part au Conseil de sa colère et de son amertume car cette situation résulte en grande partie du refus de la grande majorité des Maires de la CDC des Coteaux Macariens, d'envisager et d'anticiper d'autres solutions que la fusion avec Langon. Il rappelle à ce sujet la rencontre qu'il a eue avec le Président de la CDC du Réolais en Sud Gironde et de l'intérêt qu'il y aurait eu à travailler avec ce territoire.

Il propose de faire un tour de table des élus pour qu'ils s'expriment librement sur les propositions du préfet et qu'une position unanime soit affirmée. Au cours de ce tour de table les questions suivantes sont soulevées :

- ✓ Volonté politique de l'État de faire exploser les repères territoriaux avec pour conséquences un éloignement des citoyens des centres de décision et un risque démocratique comme on a pu le voir avec les votes extrêmes aux élections régionales de dimanche dernier
- ✓ Ne pas être naïfs et bien comprendre que le but est à terme de nouveaux regroupements tendant à la disparition des communes et des départements
- ✓ Il est difficile d'imaginer aujourd'hui les conséquences de ces fusions sur le quotidien des gens mais on peut affirmer que le service de proximité va disparaître
- ✓ Rappel de la raison fondamentale de l'intercommunalité « faire ensemble ce qu'on ne peut pas faire seul » alors que les conditions des fusions proposées renvoient au plus petit dénominateur commun, obliger des gens à travailler ensemble alors qu'ils ne le souhaitent pas ne peut pas être productif et efficace. Il vaut mieux aller « là où on veut de nous ».
- ✓ Il y a une plus grande correspondance et cohérence entre le territoire du Réolais et le nôtre, une histoire commune, une communauté de vue sur les politiques publiques, une communauté d'objectifs qui rendront plus facile la mise en œuvre de projets.
- ✓ Fusionner avec la CDC du Sud Gironde (Langon) ne va pas rééquilibrer les territoires et certains élus refusent un « coup de force » du Préfet, décidé en « haut lieu » pour des raisons « bassement électorales »
- ✓ La fusion proposée pose la question de la démocratie, de la vie des associations, du lien social et des conséquences sur la vie quotidienne des populations auxquelles d'ailleurs on n'a pas demandé de se prononcer

Sur le 2ème point, la fusion des 3 syndicats était déjà prévue dans le précédent schéma de 2012 et il avait été laissé du temps pour finaliser le regroupement avec une étude de faisabilité qui est aujourd'hui finie. Entre temps les volontés politiques de certaines communes concernées ont évolué et s'opposent à cette fusion. La Commune de St Pierre d'Aurillac avait donné un avis favorable estimant que la réflexion sur le mode de gestion et la gestion elle-même devait porter sur un territoire plus pertinent en donnant plus de poids aux collectivités face aux grandes multinationales se partageant ce marché de l'eau et de l'assainissement. Les élus en font l'amère expérience dans le cadre de la procédure de DSP pour le service d'assainissement collectif à St Pierre d'Aurillac. Un territoire plus important permettrait également de réfléchir à la mise en place d'une gestion en régie afin de conserver la maîtrise publique de ce secteur important pour notre avenir. La Loi NOTRe prévoit que la compétence eau et assainissement reviendra aux CDC en 2020 et demander un délai jusque-là pour la fusion des 3 syndicats reviendrait à verrouiller le système de DSP par le jeu de la durée des contrats existants et donc à reporter aux calendes grecques la mise en place d'une régie.

Après débat, le Conseil décide à l'unanimité :

Sur l'article 5 du SDCI:

- ✓ Considérant qu'il est opposé aux objectifs mêmes de la Loi NOTRe,
- ✓ Prenant acte de la position adoptée par la CDC du Sud Gironde et notamment de la ville de Langon avec les arguments développés
- ✓ Estimant qu'en matière de compétences, de politiques publiques, de géographie, d'histoire, de bassin de vie, de culture, le territoire de la CDC du Réolais en Sud Gironde est cohérent et compatible avec celui de la Commune voire de la CDC des Coteaux Macariens,
- ✓ Donne un un avis défavorable sur l'article 5 du SDCI
- ✓ Demande son rattachement à la CDC du Réolais en Sud Gironde

Sur l'article 19 du SDCI :

- ✓ Considérant qu'il s'est déjà prononcé favorablement à la création d'une structure regroupant les syndicats d'eau et d'assainissement du Sud Gironde par délibération du 6 juillet 2012
- ✓ Considérant le travail déjà réalisé pour que cette fusion puisse se mettre en place rapidement
- ✓ Considérant que le territoire résultant de cette fusion est favorable à la maîtrise publique de la gestion de l'eau et de l'assainissement permettant d'aboutir à la création d'une régie publique,
- ✓ Donne un avis favorable sur l'article 19 du SDCI

DÉCISION MODIFICATIVE DE BUDGETS

L'achat de matériels et de pièces pour les réparations de la chaudière bois en 2015 nécessite que l'article 6061 du budget de la Chaufferie Bois soit renforcé de 2.100 €. Ce qui implique que la Commune doit augmenter d'autant sa subvention d'équilibre en puisant dans le chapitre 022 des dépenses imprévues. Par ailleurs, sur la proposition du Bureau Municipal, le Conseil décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 123 € à l'atelier scientifique du Collège de Pian qui a réalisé une exposition sur les milieux humides à partir des lagunes de St Pierre et qui sera présentée en 2016 (en mairie et sur place). Cette somme sera également prélevée sur les dépenses imprévues.

TARIFS DE LA CHALEUR BOIS

Compte tenu des réparations effectuées en 2015 et de la casse très récente de la vis sans fin qui amène le bois dans le foyer, le Maire propose au Conseil d'intégrer dans les tarifs de la chaleur pour la saison de chauffe en cours, la somme de 1.500 € correspondant au changement de ce matériel. Par ailleurs et pour mieux répondre aux évolutions des consommations, il propose la création de tranches supplémentaires, ce qui donne les tarifs suivants :

puissance souscrite	abonnement	part variable par Kw fourni
< 20	39.20 €	0.0544 €
20 à 29	48.35 €	0.0489 €
30 à 49	50.80 €	0.0474 €
50 à 79	56.25 €	0.0459 €
80 à 100	69.15 €	0.0449 €
> 100	71.25 €	0.0439 €

RYTHMES SCOLAIRES MODIFICATION DE L'ORGANISATION DES TAPS

Le Maire rappelle au Conseil la concertation engagée depuis plusieurs années sur la question des rythmes scolaires et qui a abouti il y a 2 ans à la mise en place gratuitement d'une heure d'activité de 15h30 à 16h30 4 jours par semaine, allant au-delà de ce que la Loi imposait aux Communes (3h). Depuis, la situation des communes s'étant dégradée du fait de la baisse des dotations, il avait été convenu que le Comité de Pilotage pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires travaillerait sur de nouvelles propositions économiquement plus tenables pour la Commune. La dernière réunion a donné lieu à un échange entre parents, enseignants et élus en présence d'AVL, l'association chargée de la mise en œuvre et de la gestion des TAPS. Les divers arguments utilisés de part et d'autre (horaires, régularité, repères, qualités des contenus, participation des parents, problèmes d'organisation...) au cours de la réunion du COPIL amènent le Conseil à renoncer à la solution de ramener à 1h30 de TAPS 2 jours par semaine mais à conserver le principe de la réduction à 3h par semaine. La 4ème heure de TAPS actuelle ne réduirait pas le coût pour la collectivité si on la transformait en APS mais augmenterait la participation des familles. Après discussion le Conseil décide de proposer très rapidement au Conseil d'École pour ensuite saisir l'académie, la solution suivante qui permettrait de ne pas remettre en cause la gratuité :

- ✓ 3 jours à 1 heure de TAPS, les enseignants améliorant le passage de la classe au TAPS en déplaçant le temps de récréation à 15h15
- ✓ Le 4ème jour (à déterminer) la classe finirait à 16h30 compensé par
- ✓ La modification des horaires de classe : 3 jours 9h à 12h + 13h30 à 15h30 / mercredi 9h à 12h / 1 jour 9h à 12h + 13h30 à 16h30.

COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ SICTOM : est impacté par les fusions du SDCI et devra absorber le SICTOM du Bazadais pour amorcer à terme la fusion avec l'ASSGETOM. Les tarifs seront en légère augmentation pour 2016.
- ✓ SISS: la contribution de Langon n'a pas augmenté car la commune devait en échange prendre en charge directement 2 circuits ce qui n'a pas été fait. Malgré cela une gestion très rigoureuse a permis de réduire le déficit cumulé puisque le résultat de l'exercice 2015 sera de peu positif (15.000 à 20.000 €). Le syndicat est fortement endetté et le déficit reporté très important (360.000 €) mais le SISS souhaite maintenir la qualité du service rendu.
- ✓ CDC commission faucardage: dans l'attente d'un éventuel transfert de compétence (sinon le retour de cette tâche aux communes doit être envisagée) le faucardage doit être organisé par la CDC en 2016 voire 2017. La commission a étudié les possibilités suivantes: tout externaliser et confier la totalité du service au privé / conserver la gestion publique et remplacer les agents (1 embauche et une mise à disposition par Caudrot) / mélanger les 2 solutions. La 1ère solution est la plus onéreuse

- et la moins souple, les 2 autres étant équivalentes. Le Maire avait défendu en conseil des Maires la 2ème solution qui correspondait à ce qui est déjà fait puisque le service résulte d'une mise en commun avec la CDC (syndicat de voirie) avec maîtrise publique.
- ✓ Palestine: mission à Tubas en mars pour clôturer l'action triennale sur l'assainissement non collectif et engager une nouvelle coopération sur un autre thème. Le Collectif Solidarité Al Qarara a tenu son assemblée générale (création d'un site internet, mission à Gaza dès que cela sera possible, soirée de soutien en janvier/février).

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21h45.